

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Savard

<https://www.cadre21.org/membres/e9c026b06df6c80f042e7501>

Date d'obtention : 2024-01-19 18:25:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode vraiment bien détaillée et que l'on peut suivre étape par étape. Cela uniformise les interventions lors de situations de sextage. Ça permet également d'accélérer les délais de prise en charge de ces dossiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir savoir exactement quelles questions poser aux jeunes impliqués. Comment intervenir avec la victime mais également avec toutes les personnes impliquées. Ça va aussi me permettre d'intervenir avec bienveillance avec tous sans risquer de me mettre les pieds dans les plats, en regardant les images par exemple.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours demeurer calme, professionnelle et bienveillante dans toutes les étapes de SEXTO. Être respectueuse et conserver l'anonymat de tous. Je vais aussi suivre toutes les étapes de la trousse avec rigueur.